

AVIS

Décision relative à une demande de permis d'environnement
(art.D65 et R21 du Code de l'Environnement)

Concerne la demande : Administration communale de 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS

Réf. DPA : 10008511/PBR.mop

Nos Réf. : PU 2022/02

Le Bourgmestre informe la population que , au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences sur une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Pour un établissement sis à **SUGNY/ancien site militaire OTAN : 10008511**

Et ayant pour objet : La création de zone de remblais

A Vresse/S/Semois, le 31/10/2022.

Le Bourgmestre,
(s)ALLARD Arnaud.